

Motion de Mme Alexandra Rys, MM. Guillaume Barazzzone, Didier Bonny, Jean-Charles Lathion, Lionel Ricou et Robert Pattaroni: «La sécurité des préaux n'est pas incompatible avec la création de liens sociaux».

(acceptée par le Conseil municipal lors de
la séance du 12 octobre 2005)

MOTION

Considérant que:

- en dépit des actions déjà entreprises, telles que nettoyages, rondes de surveillance de polices privées, débats avec les habitants, les préaux sont, la nuit, indiscutablement utilisés à des fins et par des personnes autres que celles auxquelles ils sont destinés;
- le jour, il arrive que les enfants soient sollicités par des dealers;
- le Conseil municipal a récemment refusé la fermeture des préaux en réaffirmant qu'ils sont des lieux de rencontre qui devraient avoir pour objet de favoriser la création de liens entre les habitants d'un même quartier,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à favoriser la présence d'agents de sécurité municipaux dans les zones reconnues comme sensibles, parallèlement à toutes autres mesures adéquates destinées à rendre aux préaux leur vocation de lieu de rencontre et d'échange.